AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT N^{O} 2026-773

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que :

Lors de la séance du conseil municipal du 20 octobre 2026 a été adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N^{O} 2026-773 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N^{O} 510-86 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LES RUES DE LA MUNICIPALITÉ

Le *Règlement n^{o} 2026-773* a pour objet de modifier le *Règlement n^{o} 510-86 concernant la circulation et le stationnement dans les rues de la municipalité*, afin de décréter l'existence d'une piste cyclable unidirectionnelle dans chacune des directions Nord-Est et Sud-Ouest sur la rue des Landes en entier, du 15 avril au 15 novembre.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel greffe@vsad.ca.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Ce 22 octobre 2026

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca